|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF) |  |
| REPUBLIQUE GABONAISEMinistère Des Eaux Et Forêts |  | CONSERVATION JUSTICE GABONTéléphone : (+241) 074 23 38 65E-mail : luc@conservation-justice.orgWeb : www.conservation-justice.org |

SOMMAIRE

[1 Points principaux 2](#_Toc7774926)

[2 Investigations 2](#_Toc7774927)

[3 Opérations](#_Toc7774928) 3

[4 Département juridique 3-4](#_Toc7774929)

[5 Communication](#_Toc7774930) 5

[6 Relations extérieures](#_Toc7774931) 5

[7 Conclusion 6](#_Toc7774932)

**Rapport Mensuel août 2020**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# 1. Points principaux

Pour ce mois d’août 2020, les principales activités réalisées tournent au tour des arrestations des trafiquants d’ivoire et de peaux de panthère et le suivi des audiences, aussi bien de plaidoirie que de délibéré.

**Le 11 août 2020**, à Libreville (province de l’Estuaire), il y a eu l’arrestation de Madame GAVLYADI Yesirath, de nationalité béninoise, en possession de trois peaux de panthère. Suite à ses révélations, ses complices, EDOU Marceline de nationalité camerounaise et NDONG MESSIA Alain, gabonais seront également interpelés. Cette opération a eu lieu grâce à la collaboration des agents de la police judicaire de Libreville avec ceux du ministère des eaux et forêts appuyés par l’ONG Conservation Justice.

**Le 25 août 2020**, à Lambaréné (province du Moyen-Ogooué), trois trafiquants d’ivoire DIALLO Demba, Sénégalais, AGBAEZE Chukwu Prince, Nigérian, et CHUKOUDI Adoro, Nigérian, ont été arrêtés en possession de deux pointes d’ivoire brut d’un kilogramme. Cette opération a eu lieu grâce à la collaboration des agents de la police judicaire avec ceux du ministère des eaux et forêts de Lambaréné avec l’appui de Conservation Justice. Ce 31 août, ils ont été présentés au Procureur de la République qui a décerné un mandat de dépôt à leur encontre. Actuellement, les trois présumés trafiquant sont en détention préventive à la prison centrale de Libreville en attente d’être jugés.

**Les 07, 14, 21 et 28 août 2020**, il y a eu des audiences de plaidoirie et de délibéré de quatre affaires impliquant huit trafiquants d’ivoire qui étaient en détention préventive à la prison centrale de Libreville. Tous reconnus coupables des faits de détention et de tentative de vente d’ivoire, ils ont écopé aussi bien de peines d’emprisonnement ferme que pécuniaires (amandes et dédommagement).

**Le 12 août 2020,** à Libreville,le Coordonnateur des activités a accordé une interview à la chaine de télévision Gabon-24 sur le trafic de faune au Gabon.

**Le 20 au 31 août 2020**, à Lastourville (province de l’Ogooué-Lolo) s’est déroulée la mission d’appui pour le lancement officiel des activités de la brigade anti-braconnage de Ndangui, faisant suite au protocole d’accord signé entre le Ministère en charges des eaux et forêts, la société forestière Precious Wood – CEB et l’ONG Conservation Justice.

# 2. Investigations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’investigations menées* | *8* |
| *Investigation ayant menées à une opération* | *2* |
| *Nombre de trafiquants identifiés* | *42* |

Il y a plusieurs missions d’investigations au cours de ce mois. Deux des missions d’investigations ont permis d’arrêter trois trafiquants de trois peaux de panthère et trois autres trafiquants de deux pointes d’ivoire d’éléphant. Ils sont actuellement en détention à la prison centrale de Libreville en attendant d’être jugés.

# 3. Opérations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’opérations menées ce mois* | *02* |
| *Nombre de personnes arrêtées*  | *06* |

En ce mois d’août 2020, deux opérations ont été menées, dont une dans la ville de Libreville concernant trois personnes arrêtées en possession de trois peaux de panthère et une concernant trois trafiquants d’ivoire arrêtés à Lambaréné avec deux pointes d’ivoire.

# 4. Département juridique

Pour ce mois d’août 2020, le département juridique a suivi quatre anciennes affaires pendantes au tribunal spécial en charge de la criminalité faunique concernant huit (8) personnes en détention préventive pour trafic d’ivoire. Il y a eu le suivi des affaires aussi bien plaidées par l’avocat en charge de la défense des intérêts du Ministère des eaux et forêts que celles en délibéré. Les mis en cause reconnus coupables pour détention et tentative de vente d’ivoire ont été condamnés à des peines d’emprisonnement privative de liberté, des amendes mais aussi des dommages-intérêts.

Il y a également le suivi d’une nouvelle affaire. Il s’agit des trois trafiquants dont Madame GAVLYADI Yesirath et ses complices EDOU Marceline et NDONG MESSIA Alain. Présentés au procureur de la République, Dame EDOU Marceline va bénéficier d’un classement sans suite, le procureur ayant estimé qu’elle n’était pas impliquée car n’ayant jamais participé ni à la chasse, ni à la vente encore moins au transport. Les deux autres personnes impliquées sont en attente de jugement.

Enfin, pour la deuxième affaire, l’arrestation du 25 août 2020 des nommés DIALLO Demba Sénégalais, AGBAEZE Chukwu Prince et CHUKOUDI Adoro. Ce 31 août, ils ont été présentés au Procureur de la République qui a décerné un mandat de dépôt à leur encontre. Actuellement les trois présumés trafiquant sont en détention préventive à la prison centrale de Libreville en attente d’être jugés.

Il y a eu le suivi des cas initiés par la nouvelle Brigade de faune de Ndangui pour lesquelles AALF a renforcé le suivi juridique, sans pour autant avoir participé à ces missions.

* 1. **Suivi des affaires**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies  | 04 |
| Nombre de condamnations | 08 |
| Affaires enregistrées | 02 |
| Nombre de prévenus | 05 |

Il y a eu quatre affaires tenue dans quatre audiences différentes des 7, 14, 21 et 28 août 2020 et suivies par les juristes. Les quatre affaires jugées et délibérées ont permis la condamnation de huit personnes.

Deux nouvelles affaires ont été enregistrées venant s’ajouter au quatre anciennes. Il s’agit de celle des deux personnes poursuivies pour détention et tentative de vente de trois peaux de panthère et celle concernant trois présumés trafiquants de deux pointes d’ivoire arrêtés à Lambaréné.

Les quatre affaires suivies sont les suivantes :

1. **Affaire MP et MEF C/ ABDOULAYE GUETIKILA, MONDJO Goldman et KOUMBA Jeanne plaidée et délibérée**

Jugés à l’audience du 7, avec délibéré le 14 août 2020, ABDOULAYE GUETIKILA, MONDJO Goldman et KOUMBA Jeanne arrêtés le 13 juillet 2020 dans la province de la Ngounié en possession de quatre (04) pointes d’ivoire d’éléphant, ils seront reconnus coupables des délits de détention et tentative de vente d’ivoire et condamnés à 2 ans de prison dont 1 ferme, 1 100 000 FCFA et 3 000 000 FCFA de dommages -intérêts ;

1. **Affaire MP et MEF C/TIDJANI Idriss et MAKAYA Alemand**

Jugés à l’audience du 7, avec délibéré le 14 août 2020, arrêtés le 10 juillet 2020 dans la province de la Nyanga en possession de quatre (04) pointes d’ivoire d’éléphant et 16 dents d’hippopotame TIDJANI Idriss et MAKAYA Alemand seront reconnus coupables des délits de détention et tentative de vente d’ivoire et condamnés à 2 ans de prison dont 1 ferme, 1 467000FCFA et 3 000 000 FCFA de dommages -intérêts ;

1. **Affaire MP et MEF C/ NDZANG MINDZIME Norbert et AKONO Jean**

Jugés à l’audience du 14, avec délibéré le 21 août 2020, NDZANG MINDZEME Norbert et AKONO Jean (Maire de la ville de Minvoul), arrêtés le 30 septembre 2019 dans la province du Woleu-Ntem en possession de six (06) pointes d’ivoire brut ont été reconnus coupables des délits de détention et tentative de vente d’ivoire. NDZANG MEDZIME est condamné à 2 ans de prison dont 1 ferme et 2 000 000 FCFA de dommages-intérêts alors que AKONO Jean est condamné à 3 de prison dont 2 ferme et 5 000 000 FCFA de dommages–intérêts. Les deux condamnés auront également à payer l’amende solidairement de 125 000 FCFA.

1. **Affaire MP et MEF C/ MAMBELO Francis**

Jugé à l’audience du 21, à l’audience de délibéré du 28 août 2020, MAMBELE Francis a été arrêté le 22 octobre 2019 à Franceville dans la province du Haut-Ogooué, en possession de quatre pointes d’ivoires sectionnées en huit morceaux et un fusil de calibre 458. Il sera reconnu coupables des délits de détention et tentative de vente d’ivoire et condamnés à 2 ans de prison ferme, 1 000 000 FCFA d’amande et 500 000 FCFA de dommages-intérêts..

**4.2. Visites de prison**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées  | 0 |
| Nombre de détenus rencontrés | 0 |

A cause de la pandémie, il n’y a toujours pas eu de visites de prison.

**4.3 Formations**

Il n’y a pas eu de formation portant sur les activités du projet AALF au cours de ce mois d’août 2020.

# Communication

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 50 |
| Télévision | 06 |
| Internet | 31 |
| Presse écrite | 05 |
| Radio | 08 |

Le projet a produit 50 pièces dont 31 publiées sur internet, 6 à la télévision, 5 dans la presse écrite et 8 à la radio.

Les articles sont disponibles sur plusieurs médias et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook:<https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

# Relations extérieures

**Indicateur:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 51 |
| Suivi de l’accord de collaboration  | 36 |
| Collaboration sur affaires | 15 |

Le projet AALF a tenu plusieurs rencontres avec les autorités administratives et judiciaires dans trois provinces, l’Estuaire, Moyen-Ogooué et Ogooué-Lolo.

Les juristes et le Coordonnateur des activités ont rencontré entre autres, le Directeur Général de la Faune et des Aires protégées, le directeur de lutte anti-braconnage, les directeurs provinciaux des eaux et forêts du Moyen-Ogooué et de l’Ogooué-Lolo. Les procureurs de parquet et les magistrats du siège ont également été rencontrés dans le cadre du suivi des affaires pendantes devant le tribunal spécial et au cours des opérations d’arrestation des trafiquants d’ivoire à Libreville et Lambaréné. Il y a également eu des rencontres effectuées avec les officiers de police judicaires.

Le Coordonateur des activités a rencontré et discuté avec les journalistes de la chaine de télévision Gabon-24 dans le cadre d’une interview télédiffusée.

Il y a eu également une mission d’appui pour le lancement officiel des activités de la nouvelle brigade faune de Ndangui dans la province de l’Ogooué-Lolo, précisément à Milolé, qui a vu la participation d’un juriste du projet a permis plusieurs rencontres avec les autorités locales. Elles avaient pour but de présenter la brigade et ses missions. La visite des différentes zones devant abriter les postes fixes de la brigade aussi bien dans la province de l’Ogooué-Lolo que dans le Haut-Ogooué ont été assurées après qu’une séance de travail réunissant Monsieur le Ministre des eaux et forêts, la, DGFAP, CEB et CJ se soit tenue dans les locaux de CEB afin de préciser certains aspects.

Au total, au moins cinquante-un (51) rencontres avec différentes autorités administratives et judiciaires ont eu lieu.

# Conclusion

Pour ce mois d’août 2020, il y a eu parmi les activités réalisées les opérations, le suivi des audiences ainsi que quelques missions de terrain tant pour la réalisation des interpellations que pour le maintien de la collaboration.

Ainsi, il y a eu deux opérations ayant permis de mettre la main sur six personnes dont trois impliquées dans le trafic de peaux de panthère et trois autres dans celui de l’ivoire. Parmi les trois personnes arrêtées pour trafic de peaux de panthère à Libreville, deux ont été placées en détention préventive en attendant d’être jugées, une ayant bénéficiée d’un classement sans suite de la part de Monsieur le procureur. Concernant les trois personnes arrêtées pour trafic d’ivoire à Lambarene, elles ont été présentées au procureur le 31 août 2020. Un mandat de dépôt a été décerné à leur encontre en attendant qu’ils soient jugés.

Il y a également eu quatre anciennes affaires suivies par les juristes aussi bien pour la plaidoirie que pour le vidé concernant huit personnes impliquées dans le trafic d’ivoire et qui sont passées devant le juge. Les huit personnes ont été reconnues coupables de détention et de tentative de vente d’ivoire. Elles ont été condamnées aussi bien à des peines privatives de liberté allant jusqu’à deux années de prison ferme qu’à celles pécuniaires allant jusqu’à 5 000 000 FCFA de dommages et intérêts.

Une autre mission d’appui pour le lancement officiel des activités de la brigade de lutte anti-braconnage de Ndangui dans la province de l’Ogooué-Lolo précisément à Milolé a permis plusieurs rencontres à l’instar de celle avec Monsieur le Ministre des eaux et forêts et les autorités locales dans le but est de présenter la brigade et ses missions, aussi bien suivi des activités y relatives.